



BN/SS

Arrêtés municipaux

CIRCULATION

EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE SPINOZA (V.C.)

Mesures définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU la volonté de favoriser la circulation des vélos et d'améliorer la sécurité de tous les usagers, inscrite dans le Plan Vélo de la Ville d'Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT qu'en raison du contexte sanitaire la pratique du vélo s'est développée rapidement ces dernières années et justifie l'implantation d'un aménagement cyclable,

CONSIDERANT dès lors qu'il convient de modifier les règles de circulation dans cette voie afin d'améliorer la sécurité des usagers, particulièrement celle des piétons et cyclistes, et les commodités de déplacement,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures définitives suivantes avenue Spinoza **à compter de la mise en place de la signalisation horizontale et verticale :**

- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Instauration d'un double-sens cyclable,**
- **Instauration d'un cédez-le-passage pour les vélos débouchant de l'avenue Spinoza sur l'avenue Georges Gosnat.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions ont été matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,

FAIT EN MAIRIE, LE 01 DEC. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clement Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publiques



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE

02 DEC. 2022